



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LE SEMESTRIEL MARS 2014

Communication destinée aux salariés estampillés
« **salariés productifs** » par la Direction.
Communication envoyée à votre domicile*,
deux fois par an : en mars et en octobre.

<http://cfdtgfi.jimdo.com/>

**Section syndicale
CFDT
du groupe
GFI Informatique**

Date de rédaction : 17 mars 2014

INFORMATION SYNDICALE



Compte rendu d'activité

Gestion de votre CRA

- ▶ Votre profil courant
- ▶ Saisie et modification de votre CRA
- ▶ Consultation / Impression de vos CRA
- ▶ Abonnement transport
- ▶ Demandes de congés
- ▶ Supprimer un CRA
- ▶ Aide
- ▶ Organisations syndicales (UES)
- ▶ Revenir à l'intranet
- ▶ Se déconnecter
- ▶ En cas de problème

La communication des Organisations Syndicales ▶ Organisations syndicales,

C'est juste en dessous de l'aide ▶ Aide.

A notre avis, ça en fait même partie 😊!

Pour être régulièrement informé-e, contactez votre représentant CFDT (coordonnées en dernière page).*

Retrouvez l'historique complet de nos communications en ligne sur <http://cfdtgfi.jimdo.com/publications/>

* Nous sommes conscients que les salariés n'ont pas tous accès à l'Intranet GFI, encore moins à la messagerie GFI. Nous nous sommes battus pour conserver une communication sur support papier envoyée au domicile des salariés. C'est grâce à notre ténacité que vous tenez aujourd'hui cette communication en main !

NOUS RECHERCHONS DES CANDIDATS MOTIVÉS !

Nous recherchons des candidats motivés pour les prochaines élections des représentants des salariés (CE, DP, DUP) qui auront lieu en **juin 2014**.

Les élus et mandatés vont être renouvelés, aussi nous avons besoin de vous !

Un mandat d'élu est **passionnant** et très **formateur**. Vous apprendrez beaucoup sur le droit du travail bien sûr, mais aussi sur les rouages de l'entreprise, le travail en équipe. Vous serez en contact avec des salariés qui ne vivent pas du tout les mêmes situations que vous. C'est très **enrichissant** !



C'est aussi une façon de trouver sa place en agissant pour aider les autres.

Tous vos représentants CFDT (coordonnées en dernière page) sont à votre disposition pour répondre à vos questions sur les différents mandats.

Mandat électif et/ou désignatif : Vous serez formés dès le début du mandat.

Pas de condition, pas de prérequis pour nous rejoindre, seule compte votre **motivation**.



Rejoignez-nous !

(Triste) Bilan social UES GFI Informatique / 2013 (Extrait de notre communication de Mars 2014)

- ❖ **NAO** : la CFDT est la seule organisation syndicale qui a signé le PV de désaccord
- ❖ **Journée de solidarité** : La CFDT n'a pas signé cet accord, pas plus que les années précédentes !
- ❖ **Prime de Partage des Profits (PPP)** : la CFDT n'a pas signé cet accord.
- ❖ **Egalité professionnelle** : La CFDT n'a pas signé cet accord.
- ❖ **Prévoyance** : La CFDT n'a pas signé cet accord.
- ❖ **Contrat de génération** : la CFDT n'a pas signé cet accord.
- ❖ **Droit syndical Groupe** : La Direction a stoppé les négociations.



Nombre de salariés (effectifs à fin janvier 2014) Groupe GFI 9 003

France 7 936		Etranger 2 133	
UES GFI Informatique 6 441		GFI Consulting	149
Ile de France	1 877	GFI Chrono Time	211
Méditerranée	278	GFI Infogen	88
Rhône Alpes	406	Adelior	46
Grand Ouest	756	GFI BUS	349
Sud-Ouest	356	COGNITIS Groupe	2
Nord	667	COGNITIS France	372
Est	97	ELITES Consulting	38
GFI Progiciels	566	ADDSTONES- VANILLA	229
GFI IP	1 438	Maroc Offshore	134
		Bénélux	247
		Suisse	12
		Espagne	1 245
		Portugal	482
		Maroc	229

PERIODE DE CONGES PAYES

Les représentants du personnel sont consultés sur la prise des congés d'été des salariés.

La CFDT émet un avis défavorable en raison d'une clause qui oblige les salariés à poser 15 jours entre le 1^{er} juin et le 30 septembre. Ce qui aurait été acceptable c'est entre le 1^{er} mai et le 31 octobre. D'une part, en raison des réalités du terrain, pour les collaborateurs en clientèle ayant des contraintes de service à satisfaire, et pour les collaborateurs ayant des contraintes familiales, notamment pour concilier les congés des conjoint(e)s.

Enfin, le délai de 3 mois est jugé beaucoup trop contraignant pour les salariés, la convention collective SYNTEC prévoyant 2 mois, ce qui permet déjà à l'entreprise de planifier les charges, et budgétiser les provisions pour congés.

Le Code du Travail L. 3141-13 : La période de prise des congés payés est fixée par les conventions ou accords collectifs de travail. Elle comprend dans tous les cas la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année. A défaut de convention ou accord collectif de travail, cette période est fixée par l'employeur en se référant aux usages et après consultation des délégués du personnel et du comité d'entreprise.

NEGOCIATION DU PROTOCOLE D'ACCORD PREELECTORAL (PAP)

Extrait de notre communication du 14 mars 2014 : La CFDT ne signera pas le Protocole d'Accord Préélectoral tant qu'il y sera inscrit le **regroupement de certaines régions** de la société GFI Informatique en un seul établissement.

LA CFDT NE SIGNERA PAS LE PROTOCOLE D'ACCORD PREELECTORAL



La CFDT est défavorable à ces regroupements car regrouper des sites géographiquement très éloignés, ne peut que :

- ➔ **Nuire à la qualité des prestations** proposées par les Comités d'Etablissement (CE),
- ➔ Entraver les **déplacements des représentants du personnel**,
- ➔ **Brouiller la visibilité économique** des représentants du personnel.

La CFDT milite pour des CE de proximité bien plus efficaces.



JOURNEE DE SOLIDARITE

LA CFDT NE SIGNERA PAS LE PROJET D'ACCORD RELATIF A LA FIXATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE

Extrait de notre communication du 14 mars 2014 : La journée de solidarité (7h) est fixée au lundi de Pentecôte. Les salariés sont appelés à travailler le lundi 9 juin ou à prendre un jour de congé. La CFDT dénonce :

- ➔ Lorsque le salarié travaille le jour de solidarité, il travaille 7h.
- ➔ Lorsque le salarié pose un jour de congé, il pose 7h et 24mn.
- ➔ **GFI vole 24 mn de repos à ses salariés.**



MINIMA CONVENTIONNELS SYNTEC



La F3C CFDT a signé le procès-verbal de **désaccord** relatif aux minima conventionnels de la branche des Bureaux d'Etudes. Le collège patronal n'a fait aucune proposition d'augmentation des minima. De plus, notre principale revendication concernant la **révision de la grille de classification** n'a pas été prise en compte par les organisations patronales. La CFDT a donc signé le procès-verbal de désaccord.

DESACCORD ENTRE LE PATRONAT ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES DES SALARIES

NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

Extrait de notre communication de mars 2014 : Première réunion le 19 février. La Direction arrive avec son air dépit (habituel...), et nous explique que la conjoncture de crise qui perdure... le marché difficile... la concurrence rude... les clients exigeants... Bref, dans ce contexte incertain la Direction va faire preuve d'une extrême prudence sur la masse salariale. Et que l'enveloppe 2014 sera inférieure à celle de l'année précédente.



Extrait de notre communication du 14 mars 2014 : Deuxième réunion le 11 mars. **La CFDT revendique une politique salariale collective**, la Direction impose une politique salariale individuelle et annonce les orientations pour 2014 : Augmentations individuelles uniquement, à hauteur de **0,7% à 1%** de la masse salariale.



C'est mal barré pour se payer le voyage au Sri Lanka !...

Les thèmes écartés par la Direction : Frais de déplacement, Tickets restaurant : ni sur le montant, ni sur le changement de la forme (carte numérique), Prime de fin d'année : ni sur le montant, ni sur les dates de versement, Médaille du travail, Formation professionnelle, Dotation des Comités d'Etablissement (CE), Base de données unique (BDU).

À suivre...

LA CROISIÈRE S'AMUSE...

Le PDG de Gfi Informatique Vincent Rouaix a choisi le Sri Lanka pour récompenser la meilleure équipe de forces de vente... Le « President's Club » est un programme incitatif annuel qui reconnaît les performances des salariés. Un séjour d'une semaine sur l'île du Sri Lanka. Tiens, au fait, sur quel budget de Gfi cette croisière a-t-elle été imputée ?

<http://www.ft.lk/2014/02/05/french-it-firm-rewards-best-sales-team-with-tour-to-sri-lanka/>

Ceci dit, nous sommes très fiers des performances de cette division ! Bravo ! Bravo la force managériale et commerciale !



Voilà une récompense bien méritée... Mais... dites-le... Ne serait-ce pas d'un travail d'équipe que cette réussite serait le fruit ? Ne serait-ce pas aussi grâce aux collaborateurs, à leur compétence, professionnalisme, expertise ? Rempporter des marchés c'est bien. Réaliser les missions dans les conditions des contrats signés est souvent une prouesse. Cela ne mérite-t-il pas aussi récompense ???

La récompense de TOUS les collaborateurs se fera certainement grâce aux fruits des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) qui s'engagent actuellement !...

NEGOCIATIONS TRAVAIL ATYPIQUE

Rappel (voir notre communication de mars) : Le principal point d'achoppement entre la Direction et la CFDT est la définition des salariés concernés par le **travail de nuit exceptionnel** et le **travail de nuit habituel**. Le travail de nuit exceptionnel est rémunéré à **150%** du salaire, le travail de nuit habituel à **125%**.

La dernière avancée obtenue dans les négociations c'est l'augmentation du repos compensateur (RC) pour le travail dit habituel de nuit, à un taux inespéré de 25% (2% actuellement).

L'analyse de la CFDT : Ce que le salarié n'obtient pas en espèces sonnantes et trébuchantes, il l'obtient en temps de repos. Cela est un compromis, qui rencontre les concepts de la CFDT sur la lutte contre la pénibilité, mais...

La CFDT a obtenu de la Direction un engagement écrit sur l'intégration du RC au planning de postes.

Traduction dans le texte de l'accord : « Par « poste de travail », on entend notamment les éléments suivants : poste de nuit, poste du matin, poste de l'après-midi, **repos compensateur**, back up. Un collaborateur en travail posté ne peut effectuer plus de 210 « postes de travail » sur une année. »



Cette dernière avancée satisfait la délégation de négociation CFDT et fait consensus auprès des salariés nous ayant contactés

Conclusion : Actuellement un salarié qui travaille de nuit en travail habituel, bénéficie d'un RC de 2% (de son temps de travail de nuit) qui se cumule dans un compteur. Le salarié en dispose librement.

Si cet accord est signé, ce salarié bénéficiera d'un RC de 25%, soit **une nuit gagnée toutes les 4 nuits travaillées**. Ce temps de RC sera intégré dans son planning.

DERNIERES COMMUNICATIONS MENSUELLES CFDT

Mars 2014 : Bilan 2013 – Mode d'emploi pour obtenir le matériel de bureau dont vous avez besoin – Temps de pause – GFI-BUS – La croisière s'amuse - Négociations annuelles obligatoires – Négociations travail atypique – Protocole Pré-électoral – Tickets restaurant : Gfi choisit la carte - Nous recherchons des candidats motivés

Février 2014 : un an de nouveaux droits pour les salariés grâce à la CFDT – Ne perdez plus vos congés - Nous recherchons des candidats motivés – Information syndicale – Recrutements – Croissance externe – Attestation transport – Syntec et salaire

Janvier 2014 Nos meilleurs vœux – Nous recherchons des candidats motivés – Frais de remboursement – Humanité et biodiversité – Information syndicale – Harcèlement moral

Décembre 2013 GFI-BUS, négociations en cours – GFI Consulting, élections – AS Ouest, Trajet domicile/travail – Prévoyance et Santé – GFI Informatique IDF / Service MEYCLUB - GFI Informatique IDF / Désignation CHSCT – La CFDT lance une alerte – Représentativité syndicale

Novembre 2013 CHSCT Nord – Mutuelle – CHSCT IDF – Elections professionnelles DUP GFI CONSULTING – Coup de froid sur AS OUEST – Négociation contrat de génération



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Octobre 2013 Minima Syntec + 2% - Négociation Contrat de génération – Mutuelle : Remboursement des frais médicaux, la page d'information – Santé : vigilance ! – Prévoyance : Catastrophe confirmée – Formation = obligations – Missions éloignées - Salariés au coefficient 105 – Congé paternité – Régularisation des frais de transport – GFI-BUS : A.G. à Toulouse et à Paris/Vélizy

ADHÉREZ À LA CFDT !



ÉMANCIPATION
DÉMOCRATIE
SOLIDARITÉ
AUTONOMIE
RESPECT

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la CFDT.
- Si vous avez adhéré à la CFDT avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).



COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE



66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu. Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.



LES VALEURS DE LA CFDT

Émancipation

Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

Démocratie

Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

Respect des droits de l'homme

Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

Autonomie

Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

Solidarité

Prendre en charge les salariés en difficulté

➤ Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

VOS CONTACTS CFDT A GFI

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr	GFI INFORMATIQUE	Est	Contact CFDT	cfdtest@yahoo.fr
		Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART Adélaïde DA COSTA	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr adel.dacosta.cfdt.gfi.idf@outlook.fr
		Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com
		Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr
		Ouest	Gaétan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	Contact CFDT	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
Hors UES	GFI INFORMATIQUE PRODUCTION	GFI INFORMATIQUE PRODUCTION	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com
		GFI PROGICIELS	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr
		COGNITIS	Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com
		GFI CHRONO TIME	Contact CFDT	cfdt.gct@gmail.com
		GFI CONSULTING	Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr
Hors UES	GFI BUS	GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux	Richard FOSSUO Didier GUERIN	cfdt.gfi.bus@gmail.com
		GFI INFOGEN SYSTEM	Romain JOLIVOT	cfdt.infogen@gmail.com

➤ Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentants.

